

Unis, a-t-il reçu quelques propositions, soit écrites, soit verbales, du gouvernement des États-Unis ou d'aucun de ses membres ou d'aucune autre personne de ce pays? Et, dans ce cas, par qui ces propositions ont-elles été faites et quelle en est la teneur? Et le gouvernement canadien, ou quelqu'un agissant en son nom, ont-ils fait des propositions au dit gouvernement des États-Unis ou à quelqu'un agissant en son nom, et, dans ce cas, quelle en est la teneur?

Sir CHARLES TUPPER: Le gouvernement impérial et celui du Canada font tout en leur pouvoir pour favoriser un règlement amical de la question des pêcheries et un traité de réciprocité commerciale, un traité de réciprocité favorable avec les États-Unis, mais il ne serait pas dans les intérêts du service public de faire connaître aujourd'hui quelque chose de plus défini.

JETÉES DANS L'ILE DU PRINCE-ÉDOUARD.

M. TROW (pour M. WELSH): L'attention du ministre des travaux publics a-t-elle été attirée sur le mauvais état des jetées à Vernon River et China Point, I. P.-E.; et les réparations nécessaires seront-elles ordonnées de suite afin d'utiliser ces jetées pour des fins maritimes?

Sir HECTOR LANGEVIN: On a attiré l'attention du département sur le mauvais état des jetées en question. Il faudra probablement \$1,000 pour réparer la jetée de Vernon River. On est à faire l'examen de l'autre jetée.

TRAVAUX DU CANAL DE LA VALLÉE DE LA TRENT.

M. BARRON: Le gouvernement se propose-t-il de procéder, cette année, à la construction des travaux du canal de la vallée de la Trent? Le gouvernement a-t-il l'intention de commencer, cette année, de nouveaux travaux? Et, dans ce cas, à quel point ou points du canal seront-ils commencés?

M. POPE: C'est l'intention du gouvernement de compléter, dans le cours de cette année, tous les travaux qui ont été commencés. C'est aussi l'intention du gouvernement durant la vacance, de nommer une commission pour examiner les travaux dont parle l'honorable député.

DRAGAGE DANS L'ILE DU PRINCE-ÉDOUARD.

M. ROBERTSON (King): Le gouvernement se propose-t-il d'employer le dragueur de l'île du Prince-Édouard pour curer le port de Murray ou aucun des ports du comté de King, pendant la saison actuelle?

Sir HECTOR LANGEVIN: Les services du dragueur dans l'île du Prince-Édouard seront nécessaires pour compléter les travaux de Tignish, dans le comté de Prince. En conséquence, le département ne sera pas en état de l'envoyer en d'autres endroits.

PERTE DE LETTRES CHARGÉES DÉPOSÉES AU BUREAU DE POSTE DE BEAUHARNOIS.

M. HOLTON: Le gouvernement sait-il qu'un certain nombre de lettres, y compris 12 ou 15 lettres chargées, mises au bureau de poste de Beauharnois le ou vers le 2 mars 1886, ne sont jamais parvenues à destination? A-t-il été demandé une enquête sur la perte de ces lettres; et, dans ce cas le gouvernement se propose-t-il d'ordonner la tenue de telle enquête?

M. McLELAN: Le gouvernement a été informé qu'un paquet de lettres chargées avait été déposé au bureau de poste de Beauharnois le 1^{er} mars; ce paquet aurait dû arriver à Montréal dans l'avant-midi du 2; il a été perdu et l'on n'en a pas encore entendu parler. On a fait tout ce qui était possible de faire pour constater ce qu'était devenu le paquet en question, mais sans succès.

M. MITCHELL

M. HOLTON: La dernière partie de mon interpellation reste sans réponse. J'ai demandé si l'on avait prié le gouvernement de faire une enquête au sujet de la perte de ces lettres, et si c'était l'intention du gouvernement d'ordonner qu'une telle enquête fût faite?

M. McLELAN: Je dis que l'on a fait et que l'on fait encore des efforts pour constater ce qu'est devenu le paquet en question, mais sans succès jusqu'à présent.

M. HOLTON: Je ne puis guère accepter cela comme une réponse à mon interpellation.

Sir JOHN A. MACDONALD: Vous le devez.

M. HOLTON: J'ai droit, je pense, à ce que l'on donne une réponse plus complète à la question que j'ai posée. La dernière partie de la question est encore sans réponse. Je demande si l'on a prié le gouvernement de faire une enquête, et, si oui, a-t-il l'intention d'ordonner qu'il en soit fait une. Le ministre n'a pas répondu à cette partie de la question.

M. McLELAN: Je ne sache pas que l'on ait fait une demande spéciale, mais on a attiré l'attention du département sur cette affaire; une enquête a été instituée et continuée jusqu'à présent, mais sans succès.

EXERCICES DU 9^E BATAILLON.

M. AMYOT: Ordre a-t-il été donné au 9^e bataillon, voltigeurs de Québec, de suspendre ses exercices annuels dans le cours de mars dernier, ou vers ce temps? Ce bataillon avait-il alors l'autorisation officielle de faire ses dits exercices? Y a-t-il eu une raison de donné au dit bataillon pour la dite suspension, et le bataillon a-t-il été informé des motifs ou causes de cette suspension? Quelles sont les raisons qui ont motivé la dite suspension? Une telle suspension est-elle usuelle?

Sir ADOLPHE CARON: En réponse à l'honorable député, j'ai l'honneur de dire que le bataillon devait commencer ses exercices annuels, le lundi, 28 février. Une question a été soulevée quant à l'état peu satisfaisant des comptes entre le bataillon et le département de la milice, comptes qui résultaient de la campagne du Nord-Ouest. En conséquence, il a été considéré opportun de suspendre les exercices annuels jusqu'à ce que ces comptes eussent été examinés et fussent réglés. Le 27 février, des ordres furent émanés de suspendre les exercices annuels jusqu'à ce que les comptes entre le département et le bataillon eussent été examinés et réglés. L'ordre suspendant les exercices annuels semble avoir été transmis le 28 février, mais en conséquence d'une tempête de neige, cet ordre a été retardé trois ou quatre jours sur la route, et pendant l'intervalle, le bataillon a commencé ses exercices annuels. Après avoir constaté que l'ordre avait été donné pour que les exercices eussent lieu, et que les exercices en question avaient même commencé, le ministre de la milice a de suite donné instruction de permettre que ces exercices continuassent, et il a donné instruction de suspendre l'ordre interdisant ces exercices annuels.

M. AMYOT: J'ai demandé, M. l'Orateur, s'il y avait eu des raisons de données au bataillon pour cela. Je n'ai pas eu de réponse à cette partie-là de ma question.

Sir ADOLPHE CARON: Je ne pourrais dire si les raisons ont été communiquées au bataillon, mais elles ont été communiquées au commandant du bataillon.

RAPPORT DU GÉNÉRAL STRANGE.

M. AMYOT: Le général Strange, chargé d'une partie de l'armée canadienne lors de la dernière expédition au Nord-Ouest, a-t-il fait un rapport au sujet de la part qu'y avaient prise les 9^e et 65^e bataillons, soit un rapport spécial ou contenu dans un autre? Ce rapport ou cette partie de rapport ont-ils été reçus par le département de la